

BAC PRO CGEH

Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique



CULTIVONS LES RÉUSSITES

Thiviers
PÉRIGORD VERT



**Titre à Finalité Professionnelle délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
et inscrit au RNCP sous le n°RNCP38076 jusqu'au 01/01/2029**

Public concerné, nombre

Jeunes souhaitant travailler dans des structures équestres (centres équestres, écurie de propriétaires, poney club, élevage...) -
Promotion de 24 à 26 apprenants

Prérequis, Modalités et conditions d'accès

- Pré-requis : pour une entrée en 2nde : avoir terminé une classe de 3ème, avoir validé le Galop 4, réussir les évaluations à cheval organisées par la MFR

Pour une entrée en 1ère : avoir obtenu un CAP(A) ou suivi et validé une Seconde Professionnelle Agricole ou Technologique, avoir validé le Galop 5, et réussir aux évaluations à cheval organisées par la MFR

- Modalités et délai d'accès : entrée permanente au plus tard 15 jours après un 1er contact et sous réserve d'un entretien de positionnement. Un dossier d'inscription sera à compléter et nous renvoyer.

Présentation générale (problématique, intérêt)

Le titulaire de ce diplôme administre ou participe à la gestion économique et commerciale et aux travaux quotidiens d'une entreprise hippique : il assure les soins aux animaux (alimentation, pansage, brossage, paillage...), la maintenance des bâtiments, installations, équipements et l'entraînement quotidien des chevaux qu'il élève ou qui lui ont été confiés. Il conduit l'entreprise dans le respect des normes en vigueur et du bien-être animal.

Objectifs

- Obtenir un diplôme de niveau IV
- Obtenir la qualification professionnelle à l'installation
- Développement de compétences professionnelles solides permettant l'accès à l'emploi durable

Contenu de la formation

► Programme détaillé :

Modules d'enseignement général

- MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde.
- MG2 : Langue et culture étrangères
- MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi
- MG4 : Culture scientifique et technologique

Modules d'enseignement professionnel

- MP1 : Pilotage de l'entreprise hippique
- MP2 : La filière équine
- MP3 : Gestion de l'entreprise hippique
- MP4 : Zootechnie hippologie
- MP5 : Gestion d'une cavalerie et des prairies associées
- MP6 : Travail du cheval
- MP7 : Choix et utilisation des équipements, bâtiments et installations associées à l'entreprise hippique
- MAP : Module d'adaptation professionnelle

► Stages professionnels à l'étranger (mobilité européenne Erasmus)

► Participation en tant que bénévole au des concours internationaux (CCE Pompadour, 5 étoiles)

MAISON FAMILIALE RURALE
DU PERIGORD VERT

Contact : Hugues AUVILLE

Coordonnateur pôle Formations Hippiques

Château de la Filolie - CS 89201 - 24800 THIVIERS

① 05 53 55 15 22 ✉ mfr.thiviers@mfr.asso.fr 🌐 mfr-thiviers.fr

Modalités pédagogiques

► Moyens pédagogiques :

Formation en alternance

▪ Contenus théoriques et pratiques à la MFR et en Centres Equestres partenaires

▪ Mise en situation professionnelle dans un centre équestre

MFR locaux modernes et équipés numériquement au sein d'un château du XIVème siècle

Pour la pratique de l'équitation : à disposition manège, carrières, CROSS, Rond de longe, cavalerie de qualité...

Le centre équestre d'alternance devra répondre à un cahier des charges précis (nombre de licencié, heures d'équitation, présence d'enseignants diplômés) fourni avec la convention de stage ou du contrat

Compétences, capacités professionnelles visées

La diversité des situations professionnelles propres aux activités équestres exige des compétences transversales :

- Conduite de l'entreprise dans un contexte de durabilité

- Mise en marché de prestations

- Organisation du travail

- Gestion d'une cavalerie

- Travail et valorisation des équidés

Durée

Bac pro en 3 ans

Lieu(x)

MFR du Périgord Vert / Château de La Filolie / 24800 THIVIERS

Stage/apprentissage à choisir en fonction du lieu de résidence Entreprise (une distance de 30 minutes maximum est conseillée entre le domicile de l'élève et la structure de stage)

Coût de la formation	Scolarité	Forfait équitation	Acompte voyage d'études	Cotisation à l'association	Frais d'inscription uniquement si nouvel élève	TOTAL
2nde scolaire	561 €	561 €	50 €	25 €	37 €	1234 €
2nde apprentissage	0 €	0 €	0 €	25 €	0 €	25 €
1ère scolaire	594 €	594 €	50 €	25 €	37 €	1300 €
1ère apprentissage	0 €	0 €	0 €	25 €	0 €	25 €
Terminale scolaire	627 €	627 €	- / -	25 €	37 €	1316 €
Terminale apprentissage	0 €	0 €	- / -	25 €	0 €	25 €

En apprentissage : les frais de formation sont pris en charge dans leur totalité par l'OPCO de la filière agricole : OCAPIAT.

Coût hébergement/restauration	4 nuits	3 nuits	Demi-Pension
2nde scolaire ou 2nde apprentissage	1972 €	1734 €	1224 €
1ère scolaire ou 1ère apprentissage	2088 €	1836 €	1296 €
Tle scolaire ou Tle apprentissage	2204 €	1938 €	1368 €



Rémunération des participants

Gratification des stagiaires :

- Le Décret n° 2014-1420 du 27/11/2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages précise que la gratification par la structure de stage est obligatoire dès lors que le jeune stagiaire est présent à partir de la 463ème heure (soit 13 semaines), même de façon non continue. Le montant minimal de cette gratification est fixé à 15 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale pour les conventions de stage à compter du 01/09/2023, soit 29 € au 01/01/2024. La gratification est versée mensuellement, elle est due à compter du 1er jour du 1er mois du stage ou de la période de formation en milieu professionnel.
- Allocation en faveur des lycéens professionnels dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) : versée par l'Etat (Décret n° 2023-765 du 11/08/2023). Les montants et conditions de versements sont précisés dans l'Arrêté du 11/08/2023. (+ d'infos sur <https://www.asp-public.fr/aides/allocation-en-faveur-des-lyceens-professionnels-dans-le-cadre-de-la-valorisation-des-PFMP>)

Rémunération des apprentis :

Le salaire d'un apprenti est calculé en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel (SMC), s'il existe. Son montant dépend également de l'âge de l'apprenti et du nombre d'années en contrat d'apprentissage.

Contact

MFR du Périgord Vert / tel. 05 53 55 15 22 / e-mail : mfr.thiviers@mfr.asso.fr

Formateurs, Animateurs et intervenants

L'équipe de la MFR dispose d'une solide expérience de 25 années dans le milieu de la formation hippique.

Suivi de l'action

Un livret d'alternance permet le suivi quotidien du contenu de la formation. Des évaluations formatives sont mises en place chaque semaine. Deux visites d'entreprise d'alternance sont programmées durant la formation ainsi qu'autant de contacts téléphoniques que nécessaire. A chaque retour d'alternance, un bilan de la période écoulée est réalisé collectivement et un bilan individuel des activités en entreprise est conduit. Tout est formalisé dans le livret d'alternance.

Le suivi est également disponible en ligne sur l'iEnt.

Évaluation de l'action - validation totale / partielle

- Une évaluation du degré de satisfaction : A chaque fin de semaine de formation, un bilan collectif est réalisé et présenté à la Direction
- Une évaluation à froid est envoyée à chaque élève, leurs parents et leur tuteur dans les 2 mois après la formation
- Évaluation du degré d'acquisition : le bac pro est un diplôme de niveau IV qui se déroule sur 3 ans en Contrôle en cours de formation plus épreuves terminales du Ministère de l'agriculture.
- **Validation totale / partielle** : Chaque bloc de compétence est validé par une évaluation de certification définie par le règlement d'examen. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le baccalauréat professionnel.

Débouchés

■ Métiers visés :

- cavalier soigneur
- enseignant d'équitation
- groom
- assistant d'élevage
- garde républicaine
- ...

- Poursuite d'études : BPJEPS Activités équestres, Animateur d'Équitation, concours de la gendarmerie, BTS ACSE, PA...

